Questions orales

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, en exigeant les reçus pour les dons aux organismes de charité, je ne déforme absolument pas la proposition. Je vais largement contribuer à encourager les Canadiens à faire des dons aux organismes de charité au cours des années à venir en supprimant une déduction qui leur était versée d'office même s'ils n'avaient rien donné à un organisme de charité. Le député a raison quand il dit que j'ai retenu une des deux recommandations. Dans n'importe quelle ligue, un joueur de base-ball avec une moyenne au bâton de 0.5 est considéré comme un excellent joueur. Pour quelqu'un qui effectue des démarches auprès du gouvernement, obtenir que l'une de ses deux recommandations soit retenue, c'est aussi un excellent résultat.

• (1450)

LE CALCUL DES AVANTAGES POUR LE GOUVERNEMENT ET POUR LES ORGANISMES DE CHARITÉ

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Madame le Président, je voudrais savoir si le ministre a étudié le mémoire rédigé par la Coalition of National Voluntary Organizations. Puisque le ministre parle de moyenne de 0.5 au bâton, a-t-il personnellement examiné les statistiques et les prévisions qui figurent dans le mémoire rédigé par les organismes bénévoles dont la Chambre a été saisie il y a un certain temps et qui montrent que le gouvernement serait dans une meilleure situation financière s'il retenait la formule du donnant donnant qui aiderait également les organismes de charité à remplir leur mission? J'ai moimême fourni ces chiffres à la Chambre il y a un certain temps dans le cadre d'une motion d'initiative parlementaire.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je ne peux reprocher à personne de chercher à obtenir une moyenne de 1 au bâton. Seulement, si l'on compare le résultat des démarches entreprises par les organismes charitables auprès du gouvernement avec celles d'autres groupes en prévision du budget, j'estime que ces organismes de charité ont obtenu d'excellents résultats et j'ose espérer qu'ils verront les choses de cette manière. Si ces organismes estiment que les mesures prises sont insuffisantes, je suis tout disposé naturellement à les recevoir comme je l'ai déjà fait. S'ils pensent que je devrais renoncer à ma proposition, là encore, je suis tout prêt à les écouter.

LES BANQUES

LA RENÉGOCIATION DES EMPRUNTS—LE MONTANT DE LA PÉNALITÉ

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La Banque du Canada fixe le taux de l'escompte qui touche à tous les emprunteurs. Les fluctuations de ce taux sont souvent provoquées dans le but de soutenir le dollar. Des milliers de Canadiens qui ont contracté des emprunts l'été dernier, au moment où le taux atteignait des sommets sans précédent, doivent maintenant payer une pénalité exorbitante s'ils veulent les renégocier aux taux actuels. Le ministre a-t-il l'intention d'offrir aux banques un crédit d'impôt pour leur permettre de faciliter la renégociation des taux?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je voudrais signaler à l'honorable député que la Banque du Canada n'établit pas le taux bancaire, ne le détermine pas. Ce dernier est déterminé chaque semaine par le marché des obligations du Trésor du gouvernement du Canada, et c'est le marché qui, en définitive, établit le taux bancaire chaque semaine. J'espère que mon collègue se réjouit du fait que ce taux bancaire a sensiblement diminué depuis l'an dernier et que les taux bancaires au Canada sont présentement à un niveau plus bas qu'ils ne l'ont jamais été depuis environ quatre ans, peut-être même cinq ans. J'espère donc que mon collègue sait apprécier cela.

Quant à la recommandation de l'honorable député, je n'ai pas l'intention de la retenir.

[Traduction]

M. Scott (Victoria-Haliburton): Madame le Président, nous convenons tous que le taux a baissé, mais il n'est pas sûr que le ministre des Finances y ait été pour quelque chose.

LE SORT DES PROPRIÉTAIRES AUX PRISES AVEC DES HYPOTHÈOUES À TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉ

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Madame le Président, quel sort est réservé aux gens qui ont emprunté pour acheter une maison ou financer une entreprise et qui versent jusqu'à 23 p. 100 d'intérêt? Maintenant que le taux de l'escompte a baissé, ils peuvent obtenir des hypothèques à des taux de 11 à 13 p. 100. N'y a-t-il aucune issue pour eux? Le ministre entend-il aider ces gens à obtenir de meilleurs taux afin qu'ils aient les moyens de payer leur maison?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, mon honorable collègue sait sans doute que, dans la plupart des cas, il s'agit d'emprunts à court terme, lesquels sont en cours de renégociations et arrivés à échéance ou y arriveront très bientôt. En outre, mon collègue sait aussi que dans un très grand nombre de ces prêts, il existe une disposition en vertu de laquelle l'emprunteur peut rembourser le prêt avant échéance, moyennant le paiement de certaines pénalités. De telles dispositions sont habituelles, et elles sont disponibles dans la plupart des contrats.

[Traduction]

LES FINANCES

LA PROMESSE DE REPORTER LE JOUR DE L'ÉVALUATION POUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, la question que je pose s'adresse également au ministre des Finances et porte sur l'avenir à longue échéance de l'agriculture. Au cours de la dernière campagne électorale, le parti libéral avait promis de reporter de 1971 le jour de l'évaluation pour le calcul des gains de capital dans le cas des exploitations agricoles, à l'assujettir par la suite à une certaine indexation qui tienne compte de la hausse réelle de l'inflation.